



JOURNÉE DU 26 SEPTEMBRE

26 SEPTEMBRE : CE QUE NOUS VOULONS GAGNER !

Le 26 septembre 2023, la CGT appelle tous les cheminot·e·s à agir par la grève dans le cadre d'un préavis unitaire, pour mettre un coup d'arrêt aux projets néfastes de démantèlement de la SNCF, pour gagner des augmentations générales des salaires, la reconnaissance de la technicité de nos métiers par la revalorisation des primes de travail, le maintien et l'amélioration de nos droits, et notamment de nos facilités de circulation.

TOUS CHEMINOTS !

Le démantèlement et la privatisation de la SNCF s'accroissent sous différentes formes. Qu'il s'agisse de l'externalisation des fonctions support dans un GIE, de la liquidation de FRET SNCF, ou encore de la réponse systématique aux appels d'offres par des filiales, c'est une seule et même logique qui est à l'œuvre : celle de l'abaissement systématique des droits des cheminots et d'un dumping social généralisé.

La défense et la conquête de droits nouveaux pour TOUS les cheminots est un fil rouge pour la CGT. Il nous faut mettre un coup d'arrêt au démantèlement de la SNCF !

Ensemble, exigeons :

- Le maintien et le développement de FRET SNCF en le déclarant d'utilité publique ;
- L'arrêt de l'externalisation des fonctions support dans un GIE ;
- L'arrêt des filialisations en réponse aux appels d'offres.

AUGMENTER LES SALAIRES ET PENSIONS, C'EST URGENT !

Face à l'explosion des prix, les cheminots actifs et retraités ont vu leur pouvoir d'achat et leur reste à vivre se réduire fortement.

- L'INSEE établit une inflation de 5,7 % sur un an ;
- L'électricité a augmenté de 10 % au 1^{er} août et de 31 % depuis 2021 ;
- Le gaz a augmenté de 15 % en janvier 2023 et le tarif réglementé du gaz a été supprimé le 30 juin 2023 ;
- Depuis août 2021, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 21,3 % ;
- Depuis un an, les prix des carburants ont augmenté de plus de 30 %.

Ensemble, exigeons :

- Des augmentations générales des salaires et pensions ;
- La revalorisation/refonte des primes de travail pour reconnaître la technicité de nos métiers.



LA LUTTE POUR NOS RETRAITES N'EST PAS TERMINÉE !

La publication des différents décrets d'application de la réforme ne siffle pas la fin de partie, loin de là ! À la SNCF vont s'ouvrir des négociations sur les dispositifs de CPA et les fins de carrière. Pour la CGT, ces dispositifs, qui n'ont pas été revus depuis 2007, doivent évoluer pour permettre à TOUS les cheminots de bénéficier d'une CPA ferroviaire, mais aussi d'améliorer les formules liées à la pénibilité de nos métiers.

Ensemble, exigeons :

- Une CPA ferroviaire pour TOUS en améliorant la durée des formules existantes ;
- Des formules de CPA spécifiques et liées à la pénibilité de nos métiers ;
- La réouverture du régime spécial et son extension à TOUS les cheminots de la branche avec un retour au départ à 50 et 55 ans ;
- Des mesures spécifiques de déroulement de carrière et de fin de carrière.

NOS FACILITÉS DE CIRCULATION, ON Y TIENT !

Les attaques contre ce droit, que nous avons conquis par nos luttes, n'ont jamais cessé depuis des décennies. La récente décision de dématérialiser les facilités de circulation des ayants droit des actifs et retraités s'apparente à un véritable hold-up. À date, seuls 60 % des ayants droit ont dématérialisé leurs FC... Au passage, ce sont plus de 400 000 bénéficiaires qui ont été privés de leurs droits !

Au 1^{er} janvier 2024, les facilités de circulation seront soumises à fiscalité et à cotisations sociales en fonction du nombre d'ayants droit. C'est une conséquence directe de la signature de l'accord de Branche sur les classifications. Les mesures de compensation forfaitaires annoncées par la Direction ne couvrent pas, de l'aveu même de la Direction, les impacts pour tous les cheminots. Enfin, les entraves à l'accès au 3635, les fermetures de gares et de guichets ne permettent pas aux cheminots actifs et retraités et à leurs ayants droit de se procurer des billets !

Ensemble, exigeons :

- La gratuité totale des FC, y compris sur les moyens de substitution, sans contingentement, ouverture décalée à la réservation ou restriction d'utilisation des DPR ;
- Le libre choix de dématérialiser ou pas les FC ;
- La réouverture des guichets en nombre suffisant, y compris dans les gares têtes de ligne, pour que les usagers bénéficient d'un service de qualité ;
- La neutralisation effective des impacts de la fiscalisation et de la soumission à cotisations sociales des FC pour tous les cheminots.



**LE 26 SEPTEMBRE,
AGISSONS TOUS PAR LA GRÈVE
ET EXIGEONS LA SATISFACTION
DE NOS REVENDICATIONS !**

Un préavis de grève unitaire CGT- Sud-Rail- CFDT couvrant tout le GPU allant du lundi 25 septembre 2023 à 19h00 au mercredi 27 septembre 2023 à 8h00 a été déposé. POSEZ VOS DII !